

II

SOUCHAK ET TRSAT

AVANT les traités, Fiume avait un faubourg assez misérable, pris entre la montagne et la mer, et séparé de la ville par un torrent et un canal mort. Pour contenter tout le monde, on a amputé Fiume de son faubourg, avec la partie du port qui s'y rattachait. Le torrent et le canal sont devenus la frontière, le faubourg est devenu la ville de Souchak¹, et le morceau du port un des plus actifs de la Yougoslavie. Il est plein de navires, et les quais sont encombrés de marchandises, parce qu'il a tout le pays derrière lui.

Les deux rives du canal appartiennent à la Yougoslavie, mais comme elle ne peut rien faire de la rive qui se trouve en territoire italien, elle loue ce quai à la ville de Fiume qui lui paie pour cela un dinar (32 centimes) par an². En revanche, par l'incohérence des traités, le port de Souchak est la propriété de Fiume, et la ville de Souchak paie à Fiume, pour la location du port, une lire par an. Il n'existe, je pense, dans aucun pays du monde, de loyer à aussi bon marché.

Comme le canal qui marque la frontière n'a pas

1. Autant que possible, j'écris les noms serbo-croates phonétiquement.

2. Mon évaluation du dinar est antérieure aux dévaluations françaises de 1936 à 1937. Aujourd'hui (1937) 60 à 65 centimes.